



## **CAP MF : UN TRIBUNAL POUR CPIP AVEC COMPARUTION IMMÉDIATE À LA DIRECTION**

Depuis plusieurs mois, les collègues CPIP du SPIP de Carcassonne alertent la direction des difficultés à travailler avec le SAP : erreurs dans les jugements, absence de lisibilité dans les décisions, demandes de rapports à tout-va (et sans saisine), exigences de la magistrate jamais discutées par la direction du SPIP : **ce que JAP ou SAP dit, SPIP fait !**

Même chose en milieu fermé où les collègues tirent depuis des semaines et des mois la sonnette d'alarme sur des conditions de travail aux cadences insoutenables en raison d'une surpopulation pénale record (155 détenus répartis entre 2 CPIP pour 64 places théoriques), le parasitage permanent de la communication entre les services, les remises en question voire railleries des rapports des CPIP en CAP, créant ainsi un climat d'hostilité et de tension permanent.

Cette situation a connu son apogée lors de la dernière CAP où l'un des CPIP qui y siégeait s'est vu derechef convoqué par la direction fonctionnelle le lendemain suite à un appel de la JAP outrée par l'attitude de ce dernier au cours de la CAP : notre collègue a eu l'outrecuidance de répondre à des observations déplacées, insistantes et répétées de la JAP sur l'une des situations dont il a le suivi !

Sommé de s'expliquer par écrit par la direction fonctionnelle (ce qui a le goût et l'odeur d'une demande d'explication sans en avoir la forme..), il lui a été également fortement et lourdement « suggéré » de s'excuser tout en lui faisant savoir qu'il avait mis en péril le service par « son manque de déontologie ».

Notons au passage que depuis des mois, les collègues de la MA saisissent par toutes les formes possibles la direction du SPIP de toutes ces préoccupations avec pour seules réponses « réunions, groupe de travail, chantier à engager, réflexions à

mener.. ».. bref, autant d'éléments de langage qu'affectionnent nos directions. En revanche, lorsqu'une JAP contacte la direction à 13h30, la réaction ne se fait pas attendre puisque l'agent concerné a été convoqué par mail à 16h57 pour le lendemain à la première heure avec injonction de renoncer à son temps de télétravail.

Voilà comment la direction fonctionnelle du SPIP de l'Aude agit en matière de BI.EN.VEIL.LAN.CE envers le personnel : sa réponse ne vise pas à désamorcer le différend et à accorder sa confiance et son soutien à l'agent mis au banc des accusés, non, son choix est clairement de le sacrifier sur l'autel des seules plaintes d'une magistrate.

Le SPIP de Carcassonne a bien noté de quel côté penche la direction.

Mais dès lors est-ce bien cette même direction qui lors d'une récente réunion départementale clamait son entière dévotion à l'équipe et l'assurait de tout son soutien avec la citation suivante : « sachez que si je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, je me battrais pour que vous ayez le droit de le dire ».

À la lumière des événements récents, nous lui proposons la suivante : « ce serait comble de la folie de prétendre amener tous les hommes à penser d'une manière uniforme » (Voltaire).

**Nous apportons tout notre soutien à notre collègue  
visiblement choqué à la sortie de son  
« entretien ».**

Carcassonne, le 10/04/2024

Les représentants du personnel de la CGT IP , de l'UFAP et de Solidaires Justice du  
SPIP de l'Aude (11)